

TARIFS 2019 TTC (1)

	Longueur de coque en mètres	Largeur maximale en mètres	FORFAIT ANNUEL	FORFAIT LONGUE DUREE (6 mois)	HAUTE SAISON (juillet, août)			BASSE SAISON (avril, mai, juin, septembre)			HORS SAISON (octobre à mars inclus)		
					Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois	Jour	Semaine	Mois
					A	0 à 5,00 m	2,30 m	1 019,00 €	714,00 €	15,30 €	82,00 €	285,00 €	13,30 €
B	5,01 à 5,50 m	2,40 m	1 245,00 €	871,00 €	18,70 €	100,00 €	349,00 €	16,20 €	81,00 €	299,00 €	9,30 €	47,00 €	174,00 €
C	5,51 à 6,00 m	2,50 m	1 322,00 €	925,00 €	19,80 €	106,00 €	370,00 €	17,20 €	86,00 €	317,00 €	9,90 €	50,00 €	185,00 €
D	6,01 à 6,50 m	2,60 m	1 430,00 €	1 001,00 €	21,50 €	114,00 €	400,00 €	18,60 €	93,00 €	343,00 €	10,70 €	54,00 €	200,00 €
E	6,51 à 7,00 m	2,70 m	1 603,00 €	1 116,00 €	24,00 €	128,00 €	449,00 €	20,80 €	104,00 €	385,00 €	12,00 €	60,00 €	224,00 €
F	7,01 à 7,50 m	2,80 m	1 727,00 €	1 203,00 €	25,90 €	138,00 €	484,00 €	22,40 €	112,00 €	414,00 €	13,00 €	65,00 €	242,00 €
G	7,51 à 8,00 m	2,95 m	1 875,00 €		28,10 €	150,00 €	525,00 €	24,40 €	122,00 €	450,00 €	14,10 €	70,00 €	263,00 €
H	8,01 à 8,50 m	3,10 m	2 014,00 €		30,20 €	161,00 €	564,00 €	26,20 €	131,00 €	483,00 €	15,10 €	76,00 €	282,00 €
I	8,51 à 9,00 m	3,25 m	2 103,00 €		31,50 €	168,00 €	589,00 €	27,30 €	137,00 €	505,00 €	15,80 €	79,00 €	294,00 €
J	9,01 à 9,50 m	3,40 m	2 212,00 €		33,20 €	177,00 €	619,00 €	28,80 €	144,00 €	531,00 €	16,60 €	83,00 €	310,00 €
K	9,51 à 10,00 m	3,55 m	2 395,00 €		35,90 €	192,00 €	671,00 €	31,10 €	156,00 €	575,00 €	18,00 €	90,00 €	335,00 €
L	10,01 à 10,50 m	3,70 m	2 543,00 €		38,20 €	203,00 €	712,00 €	33,10 €	165,00 €	610,00 €	19,10 €	95,00 €	356,00 €
M	10,51 à 11,00 m	3,85 m	2 677,00 €		40,20 €	214,00 €	750,00 €	34,80 €	174,00 €	642,00 €	20,10 €	100,00 €	375,00 €
N	11,01 à 11,50 m	4,00 m	2 974,00 €		44,60 €	238,00 €	833,00 €	38,70 €	193,00 €	714,00 €	22,30 €	112,00 €	416,00 €
O	11,51 à 12,00 m	4,20 m	3 127,00 €		46,90 €	250,00 €	876,00 €	40,70 €	203,00 €	751,00 €	23,50 €	117,00 €	438,00 €
P	12,01 à 13,00 m	4,50 m	3 276,00 €		49,10 €	262,00 €	917,00 €	42,60 €	213,00 €	786,00 €	24,60 €	123,00 €	459,00 €
Q	13,01 à 15,00 m	5,10 m	3 874,00 €		58,10 €	310,00 €	1 085,00 €	50,40 €	252,00 €	930,00 €	29,10 €	145,00 €	542,00 €
R	15,01 à 17,00 m	5,60 m	4 781,00 €		71,70 €	382,00 €	1 339,00 €	62,10 €	311,00 €	1 147,00 €	35,90 €	179,00 €	669,00 €
S	17,01 à 19,00 m	6,00 m	5 820,00 €		87,30 €	466,00 €	1 630,00 €	75,70 €	378,00 €	1 397,00 €	43,70 €	218,00 €	815,00 €
T	19,01 à 21,00 m	6,20 m	6 984,00 €		104,80 €	559,00 €	1 955,00 €	90,80 €	454,00 €	1 676,00 €	52,40 €	262,00 €	978,00 €
U	21,01 à 23,00 m	6,40 m	8 252,00 €		123,80 €	660,00 €	2 310,00 €	107,30 €	536,00 €	1 980,00 €	61,90 €	309,00 €	1 155,00 €
CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE			31,00 €	31,00 €	1,10 €	7,70 €	31,00 €	1,10 €	7,70 €	31,00 €	1,10 €	7,70 €	31,00 €

Une contribution environnementale est due pour tout bateau séjournant en zone portuaire, au port à flot comme au port à sec, sur la zone technique, ou dans un chantier. Pour tout bateau venant procéder à une opération de carénage, de préparation, de réparation ou de manutention, le montant annuel sera dû. Elle est directement perçue par la capitainerie lors des opérations de grutage. Pour les bateaux stockés sur les chantiers ou le port à sec, elle est collectée directement par les chantiers ou le port à sec. Pour une location d'anneau au mois, le montant est plafonné à la taxe environnementale du 1er mois sous réserve que la location soit sur des mois contigus.

La longueur de coque est celle définie par la norme ISO 8666.

En cas de dépassement de la largeur maximum, le tarif appliqué est celui de la catégorie correspondant à la largeur réelle du bateau.

Les catamarans et trimarans sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur de coque la plus longue, le tarif étant majoré par application d'un coefficient 1,50.

Le tarif de base est le tarif à la journée. L'occupation dite à l'année doit suivre l'année calendaire du 1er janvier au 31 décembre et correspond au forfait annuel.

Les contrats annuels doivent être renouvelés tous les ans. La Capitainerie se réserve la possibilité d'affecter une nouvelle place, notamment, si le bateau n'occupe pas une place adaptée à sa taille.

Pour les bateaux arrivant en cours d'année et souscrivant un forfait annuel, il sera appliqué un prorata temporis mensuel. Cette mesure ne s'applique qu'aux bateaux souscrivant une réservation pour l'année suivante.

Pour les bateaux partant en cours d'année un préavis d'un mois est obligatoire, le prorata temporis mensuel sera appliqué sous réserve que le bateau soit resté au minimum un an au port.

Les bateaux en passage présentant le Pass' Découverte Interports UVPO peuvent bénéficier de la deuxième nuitée consécutive gratuite (voir condition sur le Pass' Découverte)

Ces tarifs comprennent la fourniture d'eau et d'électricité pour l'usage du bord à l'exclusion de toute autre utilisation. Un supplément annuel sera demandé en cas de déclaration ou de constatation par les services de la capitainerie de vie à bord du bateau.

(1) Le règlement est exigible en une fois en début de contrat. Une remise de 2 % sera accordée en cas de paiement comptant de la redevance annuelle avant le 31 janvier. Pour tout nouveau contrat, la réservation sera effective après paiement complet de la redevance correspondant à la durée du contrat. Le règlement de la facture est payable à réception de celle-ci. En cas de non paiement, sous 1 mois, une relance sera effectuée. La facture sera alors majorée des pénalités fixées à 2 % de la somme due par mois de retard, plafonnées à 10 %. A partir de la deuxième année, et à titre dérogatoire, le règlement des redevances est autorisé par prélèvement automatique mensuellement (appel par 1/10ème) ou trimestriellement. En cas de rejet de prélèvement, la facture sera majorée des frais de dossier fixés à 10 % du montant dû.

La TVA en vigueur au 1er octobre 2017 est de 20% et est susceptible d'évoluer.

TARIFS PRESTATIONS 2019 TTC

La location du portique 6t, 12t, ou 50 t ou de l'élevateur à fourche est effectuée après règlement et signature du bon de manutention. Cette dernière se déroule selon les instructions de manutention et de calage du demandeur et sous l'entière responsabilité du signataire.

Les catamarans et trimarans sont tarifés à la catégorie correspondant à la longueur de la plus grande coque, le tarif étant majoré par application d'un coefficient 1,50 sur l'ensemble des prestations de grutage et d'emplacement.

Portique utilisé	Forfait temps :	le 1/4 h supplémentaire (tout 1/4h entamé est dû)
6 t	30 mn	28,00 €
12 t	60 mn	41,00 €
50 t	60 mn	55,00 €

Location échafaudage :	10,00 € par jour	Location ber :	9,00 € par jour dès le 1er jour
------------------------	------------------	----------------	---------------------------------

MISE A L'EAU / A TERRE - CHARGEMENT / DECHARGEMENT

Longueur de coque en mètre	TARIF PAR OPERATION :	TARIF PARKING ZONE TECHNIQUE : Toute période de 24h entamée est due
Haute saison : de Mars à Aout		
0 à 6,50 m	66,00 €	- Gratuit du 1 ^{er} au 4 ^{ème} jour pour les bateaux ayant un contrat annuel avec le port de Leucate. - Gratuit du 1 ^{er} au 2 ^{ème} jour pour les autres. - Gratuit du 1 ^{er} au 5 ^{ème} jour pour les bateaux ayant un contrat annuel avec le port de Leucate. - Gratuit du 1 ^{er} au 2 ^{ème} jour pour les autres.
6,51 à 8,00 m	103,00 €	
8,01 à 9,50 m	153,00 €	
9,51 à 11,00 m	195,00 €	
11,01 à 13,00 m	228,00 €	
13,01 à 15,00 m	264,00 €	
15,01 à 17,00 m	293,00 €	
17,01 à 19,00 m	317,00 €	
19,01 à 21,00 m	356,00 €	
> à 21,01 m	394,00 €	
Hors saisons		
Janvier - Octobre	Réduction de 30 % sur tarif haute saison ⁽²⁾	Gratuit du 1 ^{er} au 10 ^{ème} jour.
Février - Septembre	Réduction de 20 % sur tarif haute saison ⁽²⁾	
Novembre - Décembre	Réduction de 40 % sur tarif haute saison ⁽²⁾	
Parking sur aire de carénage		
Janvier à Décembre	27,00 € par jour au-delà de la période gratuite	
Pas de manutention les dimanches et jours fériés ; mise à l'eau possible l'après midi sur rendez-vous. Pas de manutention entre le 25 décembre et le 1er janvier (inclus)		

Réduction de 50% sur une manutention pour les plaisanciers justifiant l'obtention d'un minimum de 150 milles sur le Pass' Découverte interports UVPLR ⁽⁴⁾

GRUES - CHARIOT ELEVATEUR

Opération	Longueur de coque en mètre	Sans Transport	Plus value pour Transport de Matériel
Levage pièce ou moteur Matage ou dématage	< à 10,00 m	40 € la 1/2 h	40 € la 1/2 h
	> à 10,01 m	57 € la 1/2 h	57 € la 1/2 h

MANUTENTIONS DE BARGE OSTREICOLE OU NAVIRE DE PECHE DE LA PRUDHOMMIE DE LEUCATE

Régime exonéré de T.V.A. (sur présentation de justificatif)	33,53 € par opération
Régime soumis à T.V.A.	40,24 € par opération

FORFAIT MANUTENTION ANNUEL

0 à 6,50 m	198,00 €	Comprend : - Une mise à terre et une mise à l'eau toute période ; - des mises sous sangles (pas de mise sur remorque) en nombre illimité dans la limite de disponibilité des grues, quille posée, durée 1 heure (ou 2 heures entre 12h et 14h). Présence du propriétaire ou de son représentant obligatoire durant la durée de mise sous sangles. Les règles classiques de durée de franchise sur aire de carénage et de facturation des bers restent applicables. Forfait à régler en totalité lors de la première manutention. Carénage interdit.
6,51 à 8,00 m	309,00 €	
8,01 à 9,50 m	459,00 €	
9,51 à 11,00 m	585,00 €	
11,01 à 13,00 m	684,00 €	
13,01 à 15,00 m	792,00 €	
15,01 à 17,00 m	879,00 €	
17,01 à 19,00 m	951,00 €	
19,01 à 21,00 m	1 068,00 €	
> à 21,01 m	1 182,00 €	

MISE SOUS SANGLES

50 % du prix d'une manutention normale ⁽³⁾	Au droit des darses ou sur place, sans déplacement ni calage, dans la limite du forfait temps ou limitée à 2 heures entre 12h et 14h - Carénage interdit
---	--

IMMOBILISATION DES ENGINs

Immobilisation au-delà des heures d'ouverture de la Capitainerie : + 50% du tarif usuel

DIVERS / SERVICES

Remorquage	Forfait prise en charge	59,00 €
	+ 1/2 h de remorquage	59,00 €
Pompage (le 1/4 d'heure)		23,00 €
Nettoyage terre-plein après travaux de carénage		38,00 €
Supplément pour vie à bord	Forfait annuel	674,00 €
Placard armement (réservé aux abonnés annuels)	1 m ³ : par année	83,00 €
	2 m ³ : par année	123,00 €
	3 m ³ : par année	167,00 €
Remplacement d'amarre usagée (longueur 10 m)	Diamètre 12	65,00 €
	Diamètre 16	92,00 €
	Diamètre 18	106,00 €
Remplacement de pare battage	Diamètre 13 long, 50 cm	72,00 €
	Diamètre 15 long, 60 cm	76,00 €
	Diamètre 23 long, 85 cm	106,00 €

(2) Arrondi à l'€uro le plus proche

(3) Arrondi à 0,5 € le plus proche

(4) Renseignements à la capitainerie

TARIFS DIVERS 2019 HT

REDUCTIONS PARTICULIERES	
Quai P - Bassin n° 1	Remise de 20 % sur tarifs passage ou annuel
Corps morts dans chenal	Remise de 30 % sur tarifs passage
Zone Naturiste	Remise de 30 % sur tarifs passage ou annuel
Zone Hawaï	Remise de 40 % sur tarifs passage ou annuel
Bateaux d'Interêt Patrimonial (B.I.P.)	Remise de 70 % sur tarifs annuel sous réserve d'emplacement quai d'honneur

PARKING BATEAU	
Sur terre plein (fourrière)	tarif mensuel haute saison du poste à l'eau correspondant à la longueur du bateau (tout mois entamé est dû)
Sur zone technique	18,75 € par mètre linéaire, par mois

LOCATION DE GARAGE OU BOX					
Location de garage / mois	Simple	141,00 €	Location de box / mois	Simple	70,00 €
	Double	282,00 €		Double	153,00 €

BADGE DE CONTRÔLE D'ACCES (SANITAIRE & PARKING)					
Abonnés annuel	2 badges	Gratuits	Escalé	Caution ou papiers du bateau	
	3 ^{ème} et plus	40,00 €	Location mensuelle (sous conditions)		40,00 €

REMISE POUR PAIEMENT COMPTANT (avant le 31 janvier)
2 % du montant de la redevance (hors contribution environnementale)

PENALITES DE RETARD DE PAIEMENT			
Paiement annuel	2% de la somme due par mois de retard, plafonnées à 10%	Paiement mensuel par 1/10 ou trimestriel	10% de la somme due

TARIFS RESERVES CHANTIERS HT en Euros

Remise professionnels de Port Leucate	10 % sur les manutentions, hors prestations ci-dessous
---------------------------------------	--

POSTE D'AMARRAGE ZONE TECHNIQUE		
Annuel	604,28 € / an / poste	Sur quai de la zone technique uniquement
Temporaire	10 % sur les tarifs passage	Sur emplacement disponible, après accord de la régie

LEVAGE BATEAU A L'INTERIEUR DU CHANTIER (Hormis chargement & déchargement)		
Grue 6 t	33,25 € / 1/2 d'heure	
Grue 12 t	43,23 € / heure	Toute période entamée est dûe
Grue 50 t	56,20 € / heure	

DEPLACEMENT BATEAU A L'INTERIEUR DU CHANTIER (Hormis chargement & déchargement)		
Grue 6 t	66,50 € / 1/2 d'heure	
Grue 12 t	86,45 € / heure	Toute période entamée est dûe
Grue 50 t	112,39 € / heure	